

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 210451

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 210451 INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA MODIFICATION AU NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENT POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 4131 À 4145, RUE DE VERDUN (LOT 1 154 523).

1. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-45 du Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, afin que le nombre de logements soit supérieur au nombre maximal permis;
2. DE permettre de déroger au paragraphe c) de l'article 184 du Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, afin que le retrait de la construction hors toit habitable, par rapport à tout mur extérieur donnant sur une rue, soit inférieur au minimum requis. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 4 octobre 2011, dudit projet de résolution intitulé « Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la modification au nombre d'unités de logement pour le bâtiment situé au 4131 à 4145, rue de Verdun (lot 1 154 523) » tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 1^{er} novembre 2011 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

D'autoriser que l'immeuble situé au 4131 à 4145, rue de Verdun (lot 1 154 523) ait huit logements au lieu de six.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 20 octobre 2011

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA11 210451
AVIS PUBLIC

